

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU PETR PAYS TOLOSAN

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le



ID : 031-200055002-20260119-184-DE

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Labastide-Saint-Sernin.

Votants :

C3G : Daniel Calas, Véronique Millet, Patrick Plicque, Thierry Portes, Nathalie Raoux, Isabelle Gousmar,

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 12/01/2026

CCCB : Pierre Artigue, Joël Camart, Claude Marin, Anne-Sophie Pilon, Patrice Semperboni, Charles de Lassus Saint-Geniès, Amélie Géraud, Sandrine Penavaire,

Membres présents : 28

Pouvoir : /

CCF : Michèle Begue, Virginie Clavel, Philippe Petit, Colette Solomiac, Edmond Aussel, Pierre Jeanjean,

CCHT : Jean-Claude Espie, Marie-Luce Fourcade, Patrice Lagorce, Patricia Ogrodnik

CCVA : Thierry Astruc, Sonia Blanchard-Essner, Mylène Monceret, Daniel Régis,

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Charles de Lassus Saint-Geniès

Domaine : Finances

Délibération n°: 26-184

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

CONSIDERANT le document ci-annexé remis aux membres du PETR Tolosan afin d'engager le débat,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Prend acte** que le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 lui a bien été tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le
ID : 031-200055002-20260119-184-DE

Berger
Levrault

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 19 janvier 2026.

Le Président



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 19 janvier 2026
Au registre sont les signatures